



## CRITERES POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE PRATICIEN(NE) EN TECHNIQUES DE SANTE

**1. Avoir suivi tous les cours de médecine académique-sciences médicales, selon programme d'études.**

**2. Avoir rendu tous les devoirs de la formation :**

Les notes des devoirs s'échelonnent de 0 à 20 pts (le devoir est validé avec la note minimum de 12/20pts)

**3. S'être inscrit et avoir passé avec succès les examens écrits :**

Peut s'inscrire aux examens écrits, l'étudiant qui aura suivi au moins 90 % des cours (exceptions faites pour les absences dûment justifiées).

**Evaluation :** Les notes des examens s'échelonnent de 0 à 20 (la matière est acquise avec la note de 12/20 pts)

**1. S'être inscrit et avoir passé avec succès l'examen oral final de formation :**

Peut s'inscrire à l'examen oral, l'étudiant qui aura réussi tous les examens écrits portant sur les connaissances en médecine académique-sciences médicales.

**Evaluation :** Les notes des examens s'échelonnent de 0 à 20 (la matière est acquise avec la note de 12/20 pts)

En cas d'échec, un délai maximum de deux ans est accordé pour se représenter sur la base des mêmes critères. Passé ce délai, un entretien d'accompagnement sera demandé et des journées de formation complémentaires pourront être exigées.

**4. Suivre les cours relatifs aux techniques du toucher (deux techniques du toucher)**

- Avoir suivi les heures de formation selon le programme établi pour chaque techniques du toucher
- Avoir rendu le travail personnel d'étude de cas pour chaque techniques du toucher
- Avoir réussi les examens théorique et pratique de chaque techniques du toucher

La moyenne finale de formation est calculée de manière pondérée en attribuant un coefficient aux devoirs, aux résultats des examens écrits, pratiques et oral.

**5. Avoir payé les frais d'écologie**